



COMMUNE D'ANGEOT

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU
MARDI 16 DÉCEMBRE 2025**

Membres en exercice : 9

Présents : 7

Votants : 8

- ✓ Par suite d'une convocation en date du 9 décembre 2025, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune d'Angeot étant assemblés en session ordinaire, se sont réunis, à la salle du conseil, le mardi 16 décembre 2025, à 18 heures sous la présidence de Monsieur Michel NARDIN, Maire.
- ✓ Étaient présents : Gilles CORTINOVIS - Anne DUPUIS - Thierry LOUVET - Bernadette MARTINATO - Stéphane NAEGEL - Michel NARDIN - Céline OPPENDINGER.
- ✓ Absente ayant donné procuration : Pauline DONNA à Bernadette MARTINATO.
- ✓ Excusé : Éric PERIAT.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil : Monsieur Thierry LOUVET est désigné pour remplir cette fonction.

DÉLIBÉRATION N° 2025-41
DEMANDE DE SUBVENTION DETR / DSIL 2026

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de rénovation de la façade du bâtiment de la mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de prévoir les travaux de rénovation de la façade de la mairie
- d'autoriser Mr le Maire à déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre de la DETR / DSIL
- d'inscrire les montants nécessaires au budget primitif 2026
- d'autoriser Mr le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 18 décembre 2025, et de la publication le 18 décembre 2025.

Le Maire,
Michel NARDIN

